

# OPEN JEUNES D'YVETOT NATIONAL B

## SAMEDI 31 MAI – DIMANCHE 1 JUIN 2025



### REGLEMENT DU TOURNOI

#### Article 1 Définition

Le Club Pongiste Yvetotais organise le samedi 31 mai et le dimanche 1<sup>er</sup> juin son Open Jeune national B à Yvetot (76190) au gymnase Nicolas Vannier rue rétimare.

#### Article 2 Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés « compétition » FFTT des catégories poussin(e), benjamin(e), minime, cadet(te) et junior. Les points pris en compte sont ceux de la 2<sup>ème</sup> phase.

#### Article 3 Epreuves organisées

TABLEAU SAMEDI 31/10	CATEGORIE 500 à 799 PTS	POINTAGE	DEBUT
A	POUSSIN/BENJAMIN Né en 2014/2015 et 2016	11H00	11H30
B	MINIME Né en 2012 et 2013	8H30	9H
C	CADET Né en 2010 et 2011	12H15	12H45
D	JUNIOR Né en 2006/2007/2008/2009	9H45	10H15
E	GRAND PRIX D'YVETOT TOUTES CATEGORIES P/B/M/C/J	13H30	14H00

TABLEAU DIMANCHE 1/06	CATEGORIE A PARTIR DE 800 PTS	POINTAGE	DEBUT
F	POUSSIN/BENJAMIN/MINIME Né en 2012/2013/2014/2015/ 2016 et après	11H00	11H30
G	CADET Né en 2010	8h30	9h00
H	JUNIOR Né en 2006/2007/2008/2009	9H45	10H15
I	GRAND PRIX D'YVETOT FEMININ TOUTES CATEGORIES	12H15	12H45
J	GRAND PRIX D'YVETOT MASCULIN TOUTE CATEGORIES	13H30	14H00

## **- Les tableaux :**

Ils se dérouleront en poules de 3, puis par élimination directe.

Le nombre de joueurs est limité à 36 par tableau.

Nombre de tableaux maximum par joueur : 3 (2 tableaux + grand prix)

Un joueur ne pourra pas s'inscrire dans la catégorie inférieure à la sienne

### **Article 4 Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont fixés à 9€ par tableau.

### **Article 5 Tirage au sort**

Le tirage au sort public aura lieu le samedi 31/05/25 à 8h et le dimanche 01/06/25 à 8h au gymnase Nicolas Vannier rue rétimare à Yvetot.

### **ARTICLE 6 : (Homologation)**

- Le tournoi est homologué sous le numéro : .....

- Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur Adrien Poignie (JA3) assisté de Jean Despy (JA2)

Toutes ses décisions seront sans appel. En cas de litiges ou de réclamations, les règles de la FFTT seront appliquées.

### **ARTICLE 7 : (Engagements)**

Les engagements se feront soit :

Sur le site Sporteasy

Ou par mail à [openjeunesyvetot@gmail.com](mailto:openjeunesyvetot@gmail.com)

Le règlement sera à effectuer soit :

- Par carte bleu en ligne sur le site Sporteasy
- En carte bleu ou espèces le jour de la compétition
- Les chèques ne seront pas acceptés

La date limite des inscriptions est fixées au Mercredi 28 mai 2025 à 20h.

### **ARTICLE 8 : (Déroulement)**

Chaque partie se disputera au meilleur des cinq manches.

### **ARTICLE 9 : (Arbitrage)**

- pour toutes les parties une liste d'arbitre est à disposition du juge arbitre. Aucune personne n'ayant pas l'habilitation donnée par le club organisateur ne sera autorisé à arbitrer une partie sauf demande exceptionnelle de l'organisateur ou du juge arbitre.

**ARTICLE 10 : (Balles et tables)** - Les balles plastiques blanches agréées par la FFTT 3 étoiles seront fournies par le club organisateur.

Les tables seront de couleurs bleus ou/et grises agréées FFTT.

**ARTICLE 11 :** - Le fait de s'engager à ce tournoi implique que tous les joueurs respectent ce présent règlement ainsi que les règles de sécurité du lieu des épreuves.

### **ARTICLE 12 :**

- Le club organisateur ne se rend en aucun cas responsable des vols, pertes ou accidents pouvant survenir dans le gymnase au cours du tournoi.

**ARTICLE 11 :**

-Tout joueur devra venir se faire pointer à son arrivée à la salle.

-Tout joueur non présent 15 minutes après le début du tableau ou ne répondant pas présent 5 minutes après l'appel de son nom sera éliminé.

-Si un joueur fait plusieurs tableaux il bénéficiera de 3mn entre la fin d'une partie et l'appel d'une autre.

**ARTICLE 12 :** (Récompenses) Les quatre (4) premiers de chaque tableau seront récompensés (voir annexe) en bons d'achats pour les tableaux du samedi et en numéraire (espèces et/ou chèques) pour ceux du dimanche

**ARTICLE 13 :**

Le tournoi ne sera pas interrompu : buvette et sandwiches seront à la disposition des participants.

**ARTICLE 14 :**

En cas de forfait non excuser ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.